

Informations générales

Sur cette page vous trouverez les informations générales concernant les heures d'ouvertures des châteaux et des informations sur les différents tarifs (gratuités, tarifs réduits, etc.).

Heures d'ouverture

Les monuments de la Schlösserverwaltung sont ouverts du mardi au dimanche, en principe toute la journée, en été de 9 à 18 heures, en hiver de 10 à 16 heures; beaucoup d'entre eux sont également ouverts le lundi.

Jours fériés: Les monuments sont généralement fermés le 1^{er} Janvier, le mardi gras, les 24, 25 et 31 Décembre.

Exception: Le Château de Neuschwanstein est ouvert le mardi gras.

La dernière admission a lieu dans presque partout 30 à 45 minutes avant l'heure de fermeture.

En saison il faut prévoir des attentes prolongées dans les châteaux royaux.

Des visites guidées spéciales sont possibles sur rendez-vous.

Tarifs

L'entrée est gratuite pour les enfants et les jeunes en dessous de 18 ans.

L'entrée est également gratuite pour tous les élèves de l'enseignement obligatoire (école de fin de scolarité, collège, lycée) et les élèves de lycées professionnels et des écoles spécialisées, sur présentation de la carte d'identité scolaire.

Les élèves de cours de langues et de cours du soir n'ont pas droit à la gratuité.

L'entrée est gratuite pour les guides et les chauffeurs d'entreprises de voyages.

Les personnes ou groupes suivants ont droit à une réduction:

1. groupe d'un voyage organisé et groupe de visiteurs de plus de 15 personnes payantes (les billets réduits doivent être retirés et payés ensemble par le guide),
2. les membres du Verband Deutscher Kunsthistoriker e.V. (Association all. des Historiens d'Art),
3. les membres du Berufsverband Bildender Künstler (Association professionnelle des Artistes),

4. les membres du Schutzverband Bildender Künstler (Association de Protection des Artistes),
5. les étudiants et élèves libres de l'Institut Goethe sur présentation de la carte d'étudiant (carte d'étudiant allemande ou internationale),
6. les jeunes faisant leur service militaire ou leur service civil (sur présentation de la carte),
7. les handicapés (sur présentation de la carte), l'accompagnateur reçoit entrée libre si la nécessité d'un accompagnateur est inscrite dans le passeport d'handicapé.
8. les groupes de visiteurs en dessous de 15 personnes, dont le prix de la visite est entièrement ou en partie payé par une œuvre sociale et les cas particuliers exceptionnels,
9. toutes personnes de plus de 65 ans (sur présentation de la carte d'identité).

Sous réserve de modifications!